

<https://ressources-cemea-pdll.org/spip.php?article1050>



TAP/TPE/NAP.... Ou même NTP

- Textes - Structures - Périscolaire -

Date de mise en ligne : lundi 4 mai 2015

Sans être exhaustifs, des militant-es des CEMEA, dans le cadre d'un regroupement régional les 7 et 8 Mars 2015, ont poursuivi la réflexion pédagogique sur ces nouveaux temps. Dans un premier temps comment les appeler ? TPE - temps péri-éducatifs : le terme a été rejeté. Comment imaginer être à côté de l'éducatif ? Non que ce soit ces temps, les temps périscolaires, l'accueil de loisirs, le centre de vacances : ce sont des temps éducatifs à part entière !

NTP : Nouveau Temps Périscolaire nous semble le plus adapté pour plusieurs raisons :

- c'est un temps éducatif, collectif dans le cadre d'une journée d'école
- c'est un temps spécifique de l'accueil périscolaire du matin ou de la soirée : il n'est pas à entrée ou sortie permanente, il accueille beaucoup plus d'enfants (entre deux à quatre fois plus selon les communes que l'on accompagne), ce qui pose donc, entre autres, la question des locaux !

Ces temps nécessitent des projets pédagogiques spécifiques, avec des déclinaisons spécifiques par tranches d'âges. Ces temps nécessitent des réflexions approfondies qui doivent se poursuivre.

Plusieurs questions se trouvent au coeur de cet enjeu : à quelles conditions l'éducation nouvelle peut-elle s'inscrire dans ces temps d'animation périscolaire ? À quel projet éducatif global les différentes activités développées se réfèrent-elles ? Quelle place l'enfant occupe-t-il dans le déploiement de ces animations ? Le projet d'enfants y trouve-t-il sa place ?

Au préalable, il nous paraît important de rappeler les deux conditions indispensables à réunir pour permettre la mise en oeuvre de projets d'animation / d'activités de qualité.

Il s'agit tout d'abord de **garantir l'existence d'un projet éducatif** offrant un socle de valeurs et de références suffisamment explicites pour baliser l'action pédagogique conduite pour et par les enfants.

De plus, il convient de **travailler en permanence les conditions d'un travail en équipe coopératif et concerté.** Nous rappelons en cela la nécessité que la personne en charge de la coordination du projet possède, au-delà de compétences administratives et organisationnelles, des compétences d'animation pédagogique : formation des équipes, aide à la prise de recul des animateur-rices, etc. Nous insistons également sur l'importance des temps de rencontres de l'équipe d'animation pour travailler le sens de l'action, identifier les complémentarités, construire des passerelles entre les différents projets... bref, co-construire !

L'agir en temps périscolaire

En matière de préconisations de mise en oeuvre des activités et autres projets d'enfants dans le cadre des temps périscolaires, nous serions tentés de poser la question suivante : le champs des pensables, tout autant que celui des possibles, doivent-ils être si différents de ceux que nous préconisons dans le cadre des accueils de loisirs ou des séjours de vacances ? Assurément, non. Ainsi, là encore, nous encouragerons l'hétérogénéité des approches, la diversité des pratiques, la créativité des équipes, le libre-choix et la responsabilisation des enfants.

Nous invitons plus concrètement au déploiement de 3 approches qui se complètent et se nourrissent mutuellement.

Celle qui consiste tout d'abord à proposer, initier, insuffler, dans le cadre d'ateliers pédagogiques conçus par l'équipe d'animation dans le scrupuleux respect des principes de l'éducation nouvelle, les principes de coopération, de tâtonnement expérimental, de méthodes actives etc.

Celle ensuite qui nous amène à ouvrir des espaces de discussion avec les enfants, pour leur permettre de mettre en oeuvre les projets de leur choix et sur lesquels ils seront accompagnés par l'équipe d'animation.

Celle enfin qui conduit à penser l'aménagement en LPA (Lieux Permanents d'Activités) et dans lesquels les enfants peuvent circuler librement pour aller y pratiquer, selon leurs envies du jour, des activités d'expression, ludiques, manuelles, scientifiques, sportives etc.

Une limite nous apparaît toutefois dans la mise en oeuvre de cette dynamique pédagogique : le temps dont nous disposons, animateur-rices et enfants, pour la faire vivre. **Ainsi nous encourageons des temps périscolaires d'1 heure 30 minimum.** Par cette préconisation, convaincus qu'un acte éducatif ne peut se faire dans la précipitation et dans l'urgence, nous entendons la voix lointaine de Rousseau, nous disant, il y a plus de deux siècles : *« l'essentiel dans l'éducation n'est pas de gagner du temps mais d'en perdre »*.

Locaux : avec l'école un enjeu pour les TAP/TPE

L'école est fréquemment le lieu d'accueil des Nouveaux Temps Périscolaires. Cela cristallise les différences de cultures professionnelles (enseignantEs, anims, intervenantEs, technicienNes, ...) et peut générer des freins dans le partage des locaux, du matériel, etc. Pour remédier aux problématiques rencontrées, il est nécessaire que le partage des locaux soit expérimenté progressivement et en concertation avec tous les acteurICEs. À terme ; ce partage peut gommer des représentations et permettre d'évoluer vers une éducation partagée et réfléchie par touTEs.

Pour cela nous proposons que :

- Le partage des locaux soit **pensé de façon institutionnelle**, par la rédaction d'une charte, elle-même inscrite dans le PEDT, que l'utilisation des locaux soit pensée en concertation, expérimentée et régulièrement évaluée. Cela devrait tendre vers une mutualisation des investissements. Il existe aussi des chartes départementales qui peuvent servir de leviers face à quelques résistances.
- Les animateurICEs doivent adapter les activités proposées et leur mise en place **en favorisant les aménagements mobiles** (type malle à roulette dépliable) et l'utilisation des « lieux ressources » existants, fixes ou itinérants (type ludo-, biblio-, média- bus, accueils périscolaires...) dans la commune ou communauté de communes. L'utilisation des locaux de l'école doit être pensée **en favorisant une ritualisation et une référence** (par exemple, à l'heure des temps périscolaire, les enfants se dirigent vers une salle identifiée où ils retrouveront systématiquement le/la même animateurICE). La question de **l'aménagement des espaces d'activités des TAP peut se penser en commission avec les enfants.**
- Le partage des locaux doit permettre **une évolution de l'utilisation des locaux, en pensant les salles de l'école comme salles multi-activités** (et non uniquement scolaires). Cela implique aussi que les animateurs puissent avoir un espace d'affichage dans les salles. Les locaux doivent proposer des espaces de valorisation des activités, des lieux de rangements adaptés. Des lieux supplémentaires doivent être dédiés à l'Agir (par exemple mise en place d'un atelier bois). Enfin, certains objets peuvent être travaillés conjointement (par exemple utilisation de la cour, mise en place de récupération avec les personnels de la cantine, ...).
- L'utilisation partagée des locaux ne peut se faire spontanément, cela nécessite du temps de travail de préparation, réunion à prendre en compte pour l'ensemble des acteurs.

Faire vivre de l'institutionnel dans le cadre des

TAP/TPE ?

C'est à travers la parole, les réunions d'enfants, espace d'écoute et d'élaboration collective que l'enfant peut devenir acteur : un sujet individuel mais aussi avec une capacité collective d'agir sur le quotidien des TAP. Les TAP comportent une difficulté (en terme de rythme de la journée, entre 30 mn et 1h30 par jour) et une facilité par rapport au temps périscolaires (pas d'entrée ou sorties permanentes et donc un groupe d'enfants stable pendant un temps donné).

À ce titre il nous semble intéressant de **créer des espaces de paroles réguliers** :

- À chaque séance avoir un temps ritualisé rapide (de quelques minutes) permettant d'entrer et/ou de sortir symboliquement, le temps, permettant une parole collective d'ambiance générale mais aussi, si nécessaire, une parole d'urgence.
- Un temps, par exemple hebdomadaire (ou deux par cycle), permettant d'avoir une approche de ce que l'on peut appeler le conseil d'enfants : faire un bilan, tenter de résoudre collectivement des situations, construire des propositions à travers un ordre du jour qui doit se construire en amont, entre enfants et adultes. Bien évidemment une trace doit être gardée et rester accessible.
- Quelques temps dans l'année qui permettent de donner un avis sur ces temps, sur leurs rythmes et donc de faire aussi évoluer l'organisation du PEDT par les enfants eux-mêmes ! Ces temps de paroles n'excluent en rien le travail permanent d'écoute active et de saisir des paroles individuelles et collectives sur des temps informels. Écoute active car cela consiste à prendre en compte cette parole et à s'en ressaisir, que ce soit en conseil, dans des régulations immédiates, dans des agirs...

Cette posture éducative nécessite de **travailler la référence** : une personne adulte qui tourne en permanence (atelier par atelier) et touche ainsi des centaines d'enfants, ne peut pas être dans la référence. Cela n'exclut pas l'existence de quelques intervenant-es (avec une pratique d'activités très spécifique), mais il est nécessaire en parallèle de travailler à des animateurs et animatrices référent-es.

Poser la parole et l'institutionnel dans un groupe d'enfants nécessite aussi de le faire au sein de l'équipe.

Cela pose deux enjeux centraux :

- La place du projet pédagogique, plus globalement du projet éducatif (qu'il soit associatif et municipal) et de son portage.
- Le temps qui fait équipe. Pour faire équipe il convient effectivement de pouvoir dégager du temps (de préparation, de réunion). L'ensemble des animateurs/trices doit être concerné.
- Recherche d'une stabilisation de l'équipe (limiter un turnover trop important), en agissant à la fois sur le sens du projet et la réduction de la précarité de l'emploi.

Poser la question de l'institutionnel au niveau adulte nécessite de sortir de l'équipe et de poser la question de l'institutionnel avec les parents et des partenaires éducatifs. Il convient de réfléchir à la réelle place des accueils périscolaires et des Nouveaux Temps Périscolaires au sein des Conseils d'École. Il serait nécessaire que ce soit acté nationalement par décret afin de ne pas laisser libre de faire ou ne pas faire dans chaque commune ou école. Il convient peut-être aussi de réfléchir à un conseil spécifique...

« Loin de se réduire à une machine à instruire, l'école est un lieu « d'existence, de parole, de travail, (un lieu) où s'inscrit le désir », un lieu propice aux identifications et aux projections de toutes sortes et pour qu'il vive, comme toute organisation sociale... » (Oury)

Les Ceméa Pays de la Loire, mars 2015